

*Avis
aux
Entreprises*

Contrats Spéciaux
de **Formation**

Il est rappelé aux entreprises que les demandes de financement relatives aux actions non planifiées et d'alphabétisation fonctionnelle au titre de l'exercice 2010, sont à déposer avant le 30 (trente) novembre 2010, et ce, conformément au manuel des procédures des CSF.

Pour plus d'informations :

Tel. 0522 62 28 02 / 0522 62 27 78/95– Fax. 0522 62 28 03

dfce@ofppt.ma

Portail CSF : csf.ofppt.ma



OFPPT

Partenaire en compétences